

Témoignage :

Prix de 1^{er} participation 2011 : Cinais



Cinais



Cinais

Afin de valoriser et de dynamiser son patrimoine, la commune de Cinais a décidé de participer pour la première fois en 2011 au concours des villages fleuris.

Le fleurissement de la commune est un atout supplémentaire pour retenir l'attention des touristes et des très nombreux randonneurs traversant le village. Ils peuvent également observer les nombreuses bâtisses en tuffeau dont certaines datent du 15^e et du 16^e siècle et auront l'occasion de faire une pause conviviale à « *L'Auberge des Palmiers* » qui a remporté, en 2011, le 2^e prix du concours « **Activités Loisirs – Tourisme** » fleuri.

Cinais, un village à connaître et à faire connaître...

Les lierres

Le lierre, pourtant dédié au dieu grec de la fête et du vin Dionysos, est taxé de tristesse et d'austérité. Il est rendu responsable de nombreux « **maux** » : dégradations des murs, strangulation d'arbres, etc... Il est pourtant très important dans les jardins, et les espaces verts.

La plupart des variétés et cultivars se rattachent à l'une des trois espèces principales :

Hedera colchica (originaire du Caucase et d'Iran)

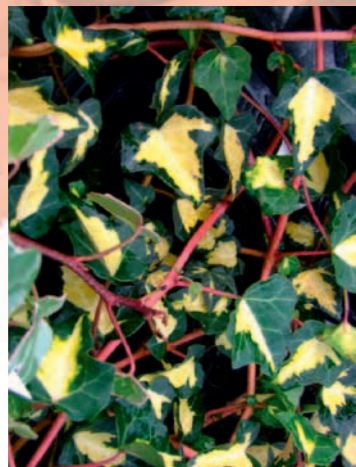
Hedera helix (origine européenne)

Hedera canariensis (origine méditerranéenne).

Le lierre couvre sol le plus utilisé est *Hedera helix*. Il trouvera sa place au pied des arbres et arbustes, à la condition de maîtriser son développement et d'éviter qu'il monte trop dans l'arbre. Il maintient l'humidité, limite l'évaporation du sol, évite les stress thermiques des racines des plantes supérieures, maintient la vie du sol... Il faut seulement de temps en temps limiter son développement et le couper à la cisaille à plat pour favoriser de jeunes pousses vertes tendres.



Hedera helix 'Parsley Crested'
Feuillage frisé, croissance rapide



Hedera helix 'oro di Bogliasco'
Feuillage panaché, croissance rapide



Hedera helix 'Pedata'
Feuillage découpé, croissance rapide

Embellissons la TOURRAINE

Concours des Villes et Villages Fleuris

Ce concours est financé par le Conseil général de l'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.



Actualités

Réglementation

Arrêté ministériel du 27 juin 2011

Il est interdit d'utiliser des produits phytopharmaceutiques en tout lieu public sauf les produits répertoriés sans classement toxicologique et/ou produits ayant les phrases de risques R 50 à R 59 figurant sur les étiquettes de produits chimiques.

Arrêté ministériel du 7 février 2012

Il est fait obligation pour tout applicateur et toute personne commandant et organisant les chantiers phytopharmaceutiques d'être titulaire d'un certificat individuel « **applicateur** » (décideur) et « **applicateur opérationnel** » (opérateur sur terrain). L'obligation aux personnels de collectivités territoriales lorsqu'elles n'agissent pas en tant que prestataires de service était d'ores et déjà prévue par décret du 18 octobre 2011.

Plante & Cité vient de publier les résultats du programme ACCEPTAFLORE

« **Acceptation de la flore spontanée en ville** » sur son site Internet

www.plante-et-cite.fr

Ce programme a permis, grâce à une équipe de recherche pluridisciplinaire, de mieux comprendre la perception de la flore spontanée par le public. L'étude a donné lieu à la création de documents de synthèse et d'outils :

- synthèse bibliographique sur la flore spontanée
- synthèse de l'étude socio-écologique, sur la perception de la population
- analyse des communications « pour » ou « contre » la flore spontanée
- recommandations pour l'élaboration d'outils de communication.

L'ensemble de ces ressources scientifiques et techniques sur la flore spontanée constitue les documents de base pour accompagner les collectivités vers une communication globale sur la nature en ville.

Le label EcoJardin est lancé

Les espaces verts publics, privés, gérés en régie ou par des prestataires extérieurs, vont pouvoir prétendre au label EcoJardin à partir du moment où ils sont ouverts au public.

Le référentiel et les grilles d'évaluation du Label EcoJardin, validés par le conseil scientifique de Plante et Cité, sont dès à présent disponibles en libre accès sur le site Internet

www.label-ecojardin.fr

Les grilles d'évaluation sont finalisées pour l'audit des parcs et jardins, des espaces naturels aménagés et des cimetières. Celles des autres classes (terrains de sport, arbres d'alignement...) seront disponibles très prochainement.



Société d'Horticulture de Touraine
35 boulevard Tonnellé - 37000 Tours
Tél : 02.47.49.26.48 Fax : 02.47.37.44.36
Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr
Site : www.shot37.org



Concours des Villes

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil

Les Français et les Villes et Villages Fleuris (Résultat de l'enquête CNVVF/IPSOS – juin 2011)



Dans leur commune Français apprécie d'abord et avant tout de bénéficier de verdure

et de calme : les parcs, les espaces verts aménagés (41 % de citations), les arbres, les espaces boisés (39 %), les fleurs et les espaces fleuris (39 %) comptent parmi les éléments d'aménagement qui contribuent le plus à la qualité de vie dans les communes de France, derrière les alentours et la situation géographique (50 %). De même, les espaces

verts (34 % de citations au 3^e rang) et le fleurissement (25 % de citations au 6^e rang) sont bien placés parmi les différents éléments d'ambiance qui participent à la qualité de vie d'une commune (en tête : le calme et la tranquillité avec 61 % de citations et la propreté avec 40 %).

Si des inquiétudes demeurent concernant la situation économique et l'emploi, 41 % des Français considèrent que la qualité de vie dans leur commune de résidence s'est améliorée ces 5 dernières années contre 20 % estimant qu'elle s'est dégradée.

Plus une commune dispose de « fleurs », plus elle est jugée agréable à vivre et attractive pour les touristes : 37 % estiment que le fait qu'une commune soit labellisée constitue un élément pouvant déterminer le choix de leur séjour touristique.

Les Français estiment en effet que **la qualité de vie est sensiblement meilleure au sein des villes fleuries** : 6,3/10 contre 5,3 dans les villes non labellisées.

Elle va croissant avec le nombre de fleurs qui récompense la commune, de 5,7 pour les communes « **une fleur** » à 6,7 pour les communes « **4 fleurs** », l'échelon le plus élevé. La qualité de vie bénéficie d'un « **effet villes et villages fleuris** » dans plusieurs domaines, en particulier les espaces verts, les parcs, les jardins et le fleurissement.

Remise des prix par le CNVVF

C'est en présence du Secrétaire d'Etat au Tourisme que le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a remis le 15 février 2012 à Paris sa 4^e fleur à la ville d'Avoine ainsi que le Trophée du Département Fleuri au département d'Indre-et-Loire.



La délégation d'Avoine



La délégation du Conseil général et de la SHOT

En 2011, l'Indre-et-Loire compte : 42 communes labellisées sur 277
78 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.

À vos agendas

Inscription au concours des villes et villages fleuris : avant le 15 mai 2012

Inscription au concours des maisons fleuries : avant le 15 juin 2012

Dossiers d'inscription aux concours, règlements, fiches techniques...

à télécharger sur le site : www.embellissonslatouraine.fr

et Villages Fleuris

Le Bulletin de Santé du Végétal

Le Bulletin de Santé du végétal (BSV) de la filière Zones Non Agricoles (ZNA) s'adresse à l'ensemble des professionnels intervenant dans la gestion du patrimoine végétal des espaces verts : gazons et pelouses sportives, parcs et jardins, ainsi qu'aux jardiniers amateurs.

Le plan Ecophyto 2018, issu des travaux du Grenelle Environnement menés en 2008, vise la réduction de 50 %, si possible, de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Pour y contribuer, ce plan prévoit la mise en place de réseaux régionaux d'épidémiologie-surveillance qui permettent de suivre l'évolution des organismes nuisibles sur le territoire afin de raisonner les interventions phytosanitaires et de surveiller les organismes nuisibles réglementés ou émergents.

Au printemps 2011, l'animation du réseau d'épidémiologie-surveillance de la **filière Zones Non Agricoles (ZNA)** a été confiée à la **FREDON Centre**. Les observations issues de ce réseau servent à la rédaction du BSV qui ne contient pas de préconisations mais comporte :

- **une information sanitaire** pour un ensemble de maladies et ravageurs des végétaux spécifiquement rencontrés en zones non agricoles. Cette actualité sanitaire pourra être complétée par des dossiers d'informations zoomant sur des problématiques régionales ;
- éventuellement **une information réglementaire** de portée générale et, le cas échéant, des alertes ou actualités spécifiques relatives à la détection d'organismes réglementés en région Centre ou dans une région limitrophe.

Les missions de l'observateur :

L'observateur s'engage à observer la présence d'un ou plusieurs bio-agresseurs sur un végétal donné, ceci tous les 15 jours de mars à juin et ponctuellement de juillet à octobre. Le suivi peut être très simple (présence/absence du ravageur et présence/absence des symptômes) ou plus élaboré (comptage des ravageurs et évaluation chiffrée des symptômes). Des observations ponctuelles permettant de signaler des faits marquants de l'actualité sanitaire sont également nécessaires. En échange du temps consacré aux observations, les observateurs bénéficieront de sessions de formation, ainsi que du matériel nécessaire à l'observation. Ils disposeront également de l'ensemble des données du réseau et de l'appui technique de l'animateur filière.

Contact : Maryse Méricau - FREDON Centre

Cité de l'Agriculture

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS CEDEX 9

Tél : 02 38 71 91 65 - Fax : 02 38 70 11 51

E-mail : maryse.mericau@fredon-centre.com

Idées d'association de plantes



Pseudoanthemum, Cleome spinosa, Pennisetum villosum, Chlorophytum elatum, Anthemis blanc, Zinnia G. Dahlia 'Dream' lavande



Verbena rigida, Helichrysum lanatum, Tradescantia zebrina 'Quadricolor', Coleus 'Wizard Scarlet', Erigeron karvinskianus

Embellissons la TOURAINNE